



URBANE

URBANISME . ARCHITECTURE . PAYSAGE

COMMUNE DE CORDES-TOLOSANNES TARN ET GARONNE (82)

DÉCHETS Notice technique



P.L.U.

Plan local d'urbanisme

4-1-3

- ÉLABORATION

> Arrêté le :

> Approuvé le :

- MODIFICATIONS

- VISA

> Date

> Signature de M. le Maire

NOTICE TECHNIQUE DECHETS

La Communauté de Communes SERE GARONNE GIMONE assure la collecte et le traitement des déchets de l'ensemble des communes du canton de Saint Nicolas de la Grave.

Les ordures ménagères sont incinérées au SIRTOMAD à Montauban et les matières recyclables sont triées à la DRIMM à Montech.

Pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif les habitants disposent de conteneurs collectifs répartis sur la commune, ils sont ramassés une fois par semaine.

Les emballages de verre sont collectés en apport volontaire dans trois conteneurs à verre situés un au village, un autre au lieu dit « Rieucaud » et le dernier au lieu dit « Cadours »

Une déchetterie est à la disposition du public de la communauté à Saint Nicolas de la Grave au lieu dit « La Biarne »

Toutes les fins de mois, le samedi matin, la Communauté de Communes délocalise un point de ramassage des encombrants (électroménager, meubles, TV, matériel informatique, matelas, vêtements, bibelots, ferraille, batterie) en tournant, à Saint Aignan, Fajolles ou Labourgade.